

## **Pollution : Anne Hidalgo demande à nouveau la mise en place de la circulation alternée**

**L'épisode de pollution atmosphérique se poursuivra samedi. Anne Hidalgo, Maire de Paris, demande à nouveau à l'Etat de mettre en place des mesures d'urgence, dont la circulation alternée.**

Airparif prévoit que le seuil d'information de pollution atmosphérique aux particules (PM10) sera à nouveau dépassé vendredi 20 mars.

« Au vu de la durée exceptionnelle de ce pic de pollution et des niveaux élevés de concentration aux particules PM10 enregistrés, je demande à nouveau à l'Etat de prendre les mesures d'urgence prévues par la réglementation : la mise en place samedi de la circulation alternée et du contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit », annonce Anne Hidalgo.

Tous les véhicules propres, notamment électriques et hybrides, et les véhicules transportant plus de 3 personnes, seraient toujours autorisés à circuler.

« Afin de faciliter le déplacement des Franciliens, je demande également au STIF d'appliquer la gratuité des transports collectifs en Ile-de-France. Avec mon adjoint aux transports, Christophe Najdovski, nous maintiendrons également les mesures qui relèvent de la compétence de Paris et que nous avons enclenchées dès le début de l'épisode de pollution », ajoute la Maire de Paris.

Ces mesures sont :

- 1h d'Autolib' gratuite pour les abonnés un jour et l'abonnement à la journée à Vélib' qui permet d'utiliser le service gratuitement pour une durée de 30 minutes par trajet ;
- le stationnement résidentiel gratuit.

Des messages de prévention sanitaire seront diffusés sur les panneaux lumineux de la Ville et sur paris.fr, afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution.

« J'appelle tous les Franciliens à recourir aux transports collectifs, aux modes doux et transports propres, et au covoiturage », conclut-elle.